

Digne-les-Bains, le #DATE#

Direction départementale
des Alpes-de-Haute-Provence

Veille et sécurité sanitaire-DD04

Affaire suivie par : Isabelle RENVOIZÉ

Tél. : 04.13.55.88.34

Mail : isabelle.renvoize@ars.sante.fr

Réf : /

PJ : Lettre circulaire_médilacs

Pour le Directeur général,
La Déléguée départementale

à

Mme la Maire

Mairie

215, route du Caux, complexe communal

05 110 CURBANS

Objet : Réponse à votre mail du 24/11/21 de 15H16

Madame la Maire,

Suite au mail que vous avez adressé, le 24 novembre dernier, à mes services, je souhaite vous apporter, sans délai, un éclairage quant au dysfonctionnement qui s'est produit lors d'une action de dépistage populationnel de la COVID-19 sur votre commune.

Depuis mars 2021, le dispositif des « MEDILAC » (médiateur de lutte anti-Covid) a été déployé sur l'ensemble du territoire Français. Une convention entre l'ARS PACA et la CROIX-ROUGE PACA a été signée pour l'ensemble de la région afin que la CROIX-ROUGE soit responsable de la mise en œuvre de cette action. Vous trouverez en pièce-jointe le courrier initial qui a été envoyé à toutes les mairies de la région pour lancer ce dispositif.

L'équipe des MEDILAC de la CROIX-ROUGE est donc un prestataire placé sous l'autorité du président de la CROIX-ROUGE PACA ; l'ARS PACA verse une subvention pour la réalisation de leurs missions.

Les équipes de la délégation départementale des Alpes de Haute-Provence ont pour mission d'identifier les communes où le taux d'incidence est élevé et de leur proposer un dépistage populationnel avec la mise à disposition des équipes MEDILAC de la CROIX-ROUGE PACA et des tests antigéniques gratuits.

La CROIX-ROUGE PACA a, quant à elle, l'obligation de prendre attache avec les mairies et d'organiser, conjointement avec les services des mairies, les aspects pratiques de cette campagne de dépistage.

Votre mail nous a informé du non-respect par les MEDILAC de l'organisation prévue sur votre commune avec un départ anticipé sans explication et j'en suis profondément désolée. Un point a été fait pour que cette situation ne se reproduise pas.

Je tiens à vous exprimer que mes services, engagés sans répit depuis plus de 18 mois dans la lutte contre cette pandémie, restent à votre écoute et en soutien pour toutes questions qui peuvent se présenter.

En espérant que mon courrier vous permettra de mieux appréhender notre organisation et que nos relations puissent continuer à être développées en toute sérénité, je vous prie d'agréer Madame la Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général de l'ARS PACA,
Et par délégation,

La Déléguée départementale
Des Alpes de Haute-Provence,



Anne HUBERT

Copies :
Mme la Préfète des Alpes de Haute-Provence
Association des maires 04